

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 mai 2025

Référence
012-2025

Projet de création d'une
M.A.M. (Maison
d'Assistants
Maternelles) : attribution
des lots

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	12

Vote
A la majorité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE DU FINISTERE
Le : 07.05.2025
Et
Publication ou notification du :

L'an 2025, le 6 mai à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Maison des Services et des Associations sous la présidence de Monsieur LE GUILLOU Grégory, Maire de la commune.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28/04/2025.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/04/2025.

Présent(e)s : Mmes : BOURNIGUAL Virginie, BORONKAI Katalin, CHARBUILLET Stéphanie, LABEYRIE Annick, REDON Christiane. M. : COZIEN Arnaud, DUBOS Jean-Jacques, LE GUILLOU Grégory, DIRAISON Fabien, PLASSART Adrien.

Excusé(e)s : Mme CADIOU Elodie ; Mme CALON Myriam ; Mme LE FOLL Méline donne procuration à Mme REDON Christiane ; M. DANIEL Christophe, M. LE MOIGNE Nicolas donne procuration à M. LE GUILLOU Grégory.

A été nommé(e) secrétaire : Mme REDON Christiane

012-2025 – Projet de création d'une M.A.M. (Maison d'Assistants Maternelles) : attribution des lots

Le projet de création d'une maison d'assistantes maternelles a donné lieu à une consultation en procédure adaptée en application de l'article R.2123-1 du Code de la commande publique.

Le lot n°01 TERRASSEMENT – VRD et le lot n°12 POELE A GRANULES n'ont pas fait l'objet d'offres recevables à l'issue de la phase de négociation.

Considérant le caractère infructueux de cette procédure pour le lot n°1, au sens de l'article R.2122-2 du Code de la commande publique, une nouvelle consultation restreinte a été engagée auprès d'un opérateur identifié comme étant en capacité de répondre au besoin de la commune dans les délais impartis, considérant que l'offre présentée est conforme techniquement et économiquement satisfaisante,

Pour donner suite à la présentation de l'analyse des offres, il est proposé d'attribuer les lots selon le détail suivant :

LOT	ATTRIBUTAIRE	MONTANT HT
Lot 01 : TERRASSEMENT - VRD	CARHAISIENNE DE CONSTRUCTION	39 363,51 €
Lot 02 : DÉMOLITION – GROS-OEUVRE	CARHAISIENNE DE CONSTRUCTION	57 390,06 €
Lot 03 : CHARPENTE – OSSATURE BOIS	MCA	27 681,51 €
Lot 04 : COUVERTURE - ÉTANCHÉITÉ	LQEB	21 199,50 €
Lot 05 : MENUISERIES EXTERIEURES	BOIS & TRADITION SARL QUEINNEC	7 244,36 €
Lot 06 : MENUISERIES INTERIEURES	FALHER	12 497,74 €
Lot 07 : CLOISONS SECHES - FAUX-PLAFONDS	LAPOUS	23 999,00 €
Lot 08 : REVETEMENTS DE SOLS	LE TEUFF	7 400,00 €
Lot 09 : PEINTURES	DISSERBO	12 000,00 €
Lot 10 : ÉLECTRICITÉ	ESB	12 475,70 €
Lot 11 : PLOMBERIE - VENTILATION	LE BIHAN	12 359,36 €
		233 610,74 €

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré, décident avec voix 12 pour et 0 contre :

- D'approuver l'attribution des marchés pour la création d'une maison d'assistantes maternelles
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés, les éventuelles modifications en cours d'exécution ainsi que les actes spéciaux de sous-traitance
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution des contrats et à prononcer leur éventuelle résiliation

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Pour copie conforme :
 En mairie, le 07 mai 2025.

La secrétaire de séance,
 Christiane REDON



Le Maire,
 Grégory LE GUILLOU.

